

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIÈRES ADMINISTRATIVES

93-299 du 19 JUIN 1993
PRÉF. / DGFI / DGCA / SAV
portant la classification et nomination au
titre de l'année 1989 de Monsieur
BATTI (Léon), vétérinaire Inspecteur des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I,
des Services Techniques (Élevage). -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

la loi n° 21 du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n° 21 du 14 Novembre 1989, portant
Refonte du Statut Général des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 97 du 5 Décembre 1992, portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 62-490 du 3 Mars 1960, fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A, des services Tech-
niques ;

(/u le décret n° 62-130 du 9 Mai 1962 fixant
le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-81 du 26 Mars 1963, fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués les stages pro-
batoires que doivent subir les Fonctionnaires stagiaires no-
tamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 62-198 du 5 Juillet 1962, rela-
tif à la nomination et la promotion des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62-170 du 25 Juin 1965, règle-
mentant l'avancement des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 7-470 du 31 Décembre 1974, abro-
geant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196 du
5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des
Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 92-78 du 25 Décembre 1992, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92-79 du 25 Décembre 1992, portant organi-
sation des intérieurs des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85-260 du 5 Mars 1985, détermi-
nant le circuit d'approbation des actes relatifs aux inté-
grations, avancements et révisions des situations Adminis-
tratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90-420 du 30 Juin 1990, relatif
aux effets financiers des avancements, des reclassements, des
révisions des situations Administratives et des Titularisa-
tions ;

(/u l'arrêté n° 2007/FI du 21 Juin 1958, fixant
le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Adminis-
trative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville le 28
Mai 1991 ;

(/ F O R M E

Ad

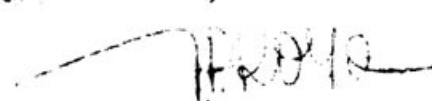
ARTICLE 1er .- Monsieur WAMI (Léon), Vétérinaire, Inspecteur Stagiaire des cadres de la catégorie I, Hiérarchie I, des Services Techniques (Élevage), en service au Centre Zootechnique de LISSA-LITOUILLI est titularisé au titre de l'année 1990 et nommé au 1er échelon de son grade, indice 830 pour compter du 15 Février 1993, 1990 = Néant.

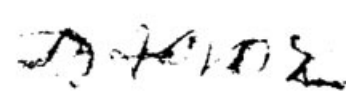
ARTICLE 2 .- Le présent décret qui prend effet au point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la date pour compter du 1er Juillet 1990, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.

Liassaville, le 19 JUIN 1993

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement ;

-Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives ;


Jean Prosper KOYO.-


Claude Antoine DA COSTA.-

ANNEXES :

JURC.....	2
SGG/SC.....	2
DGFI/DCOL.....	2
DGI.....	2
DGOF.....	2
DES.....	2
DREFI/DCS.....	4
LS/SGG/SC.....	2
CRF.....	2
INTERESSES.....	1
DOSSIER.....	3

